

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°25S0022 - Accord-cadre à bons de commande - Travaux multi-aménagements des espaces publics Octobre 2025 à octobre 2029 - Avenant n°2

N° : VA_DEC2026_560
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R2194-2, R2194-3, R2194-4 et R2194-7 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société FRANCE ENVIRONNEMENT SAS située à AVELIN (59710), la société ID VERDE située à WAMBRECHIES (59874), la société NORD Espaces Verts située à ROUBAIX (59100) et la société SAS TERIDEAL HAUTS DE FRANCE située à ENNEVELIN (59710), du marché Affaire 25S0022 - Accord-cadre à bons de commande – Multi-attributaire « Travaux multi-aménagements des espaces publics Octobre 2025 à octobre 2029 », un avenant n° 2 afin de prendre en compte la confirmation ou la rectification de prix unitaires selon les précisions apportées dans la désignation du BPU sur les postes concernés dans le cadre de cet avenant, ajout de lignes au bordereau de prix unitaires et le mode d'attribution des bons de commande.

Montant du marché : 1 200 000,00 € HT.

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.5.1 Voirie

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 29 juillet 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-228868-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 28 août 2026

